

# La MDPH du Gers

## Baromètre n°6 des MDPH

Depuis octobre 2020, dans un souci de transparence et d'information, la CNSA publie un baromètre trimestriel des MDPH de France (consultable sur son site) qui permet de mesurer et d'apprécier l'activité et le fonctionnement par département.

Publié le 30 mars 2022

5 thèmes à ce jour sont consultables : les droits sans limitation de durée (DSLDD), la scolarité, les délais de traitement, le nombre de décisions et la mesure de satisfaction des usagers.

Ce 6ème baromètre prend en compte les données du 4ème trimestre 2021.

### Thème 1 : les décisions d'attribution des droits à vie (DSLDD)

AAH (taux +80 %) : 64 % (+ 2 pts)

Carte mobilité inclusion - mention invalidité : 62 % (- 9 pts)

CMI - mention priorité : 53 % (+5 pts)

CMI - mention stationnement : 73 % (+2 pts)

RQTH : 42 % (+4 pts)

### Thème 2 : scolarisation - durée moyenne des droits ouverts en matière de scolarisation (en mois)

Nombre de mois : 26,3 (- 1,9mois)

### Thème 3 : les délais de traitement des demandes (en mois)

Demandes enfants : 4 Demandes adultes : 3,4

Demandes d'AAH : 3,2 Demandes de PCH : 5,5

Délai de traitement global : 3,6 mois

### Thème 4 : l'intensité de l'activité des MDPH

Nombre de décisions rendues par la CDAPH en 2021 : 16195

### Thème 5 : la mesure de la satisfaction des personnes et des familles (sondage)

Taux de satisfaction : 85 %

Le Gers enregistre une petite dégradation de ses délais de traitement qui s'explique par le contre-coup de la crise sanitaire et des problématiques RH (absences COVID, arrêts maladie, congés maternité cumulés...) qui ont impacté fin 2021 le fonctionnement de la MDPH.

Pour autant les délais restent très raisonnables et conformes aux préconisations et leur amélioration reste un axe prioritaire d'engagement pour 2022 et des efforts seront faits pour répondre à cet objectif.

Un site **gers.fr**  
LE DÉPARTEMENT



## Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers

17 rue Lafayette  
32000 AUCH  
05 62 61 76 76